



Xavier Bertrand

MINISTRE DE LA SANTE ET DES SOLIDARITES

Communiqué de presse

Messages sanitaires dans la publicité alimentaire

Paris, le 28 février 2007

Le décret et l'arrêté introduisant des messages sanitaires dans les publicités alimentaires ont été publiés ce jour et sont applicables dès demain, 1^{er} mars.

Ces messages donnent des repères simples sur l'alimentation pour le grand public. Cette mesure contribue ainsi aux objectifs de prévention nutritionnelle du deuxième programme national nutrition santé, lancé par Xavier BERTRAND le 6 septembre dernier.

Vis-à-vis des enfants, cette mesure ne se conçoit qu'en complément, et en soutien, à l'éducation nutritionnelle que les parents ou les éducateurs sont les premiers à donner. En particulier si les enfants ne savent pas évaluer la qualité nutritionnelle de l'ensemble des produits, cette mesure les aidera à renforcer leurs repères alimentaires et à mieux se guider.

- Cette mesure majeure de la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004 prévoit que les annonceurs alimentaires introduisent des messages à caractère sanitaire dans les publicités ou versent une contribution de 1,5% du coût de la publicité. Cette contribution est affectée à l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) pour conduire des actions d'éducation nutritionnelle.

Les messages sanitaires généraux qui devront être présentés en alternance sont les messages du Programme national nutrition santé, connus pour leur validité nutritionnelle et informative :

- « Pour votre santé, mangez au moins cinq fruits et légumes par jour » ;
- « Pour votre santé, pratiquez une activité physique régulière » ;
- « Pour votre santé, évitez de manger trop gras, trop sucré, trop salé » ;
- « Pour votre santé, évitez de grignoter entre les repas ».

Cette mesure s'applique à tous les grands vecteurs de publicité, médias comme hors médias et à tous les produits alimentaires manufacturés et à toutes les boissons avec ajouts de sucre, de sel ou d'édulcorants.

Les messages seront présentés sous forme de bandeaux sur les supports écrits, immédiatement après le spot publicitaire à la radio, sous forme de bandeau ou sur un écran suivant immédiatement la publicité. Les bandeaux ont la taille habituelle des bandeaux des chaînes d'information.

Par ailleurs, le syndicat national de la publicité télévisée s'est engagé à introduire ces messages sous forme orale et visuelle dans les jingles d'annonce des plages publicitaires aux heures d'écoute privilégiée des enfants.

- **Xavier BERTRAND se félicite de l'entrée en vigueur de cette mesure. Elle est une première mondiale, qui a suscité l'intérêt de l'Organisation mondiale de la santé et d'autres pays européens.**

Xavier BERTRAND a privilégié la concertation pendant la préparation du décret et de l'arrêté publiés ce jour afin d'obtenir l'adhésion d'un maximum d'acteurs. Les annonceurs de l'alimentaire ont ainsi déclaré préférer apposer les messages du Programme national nutrition santé plutôt que s'exonérer de cette obligation en versant une contribution financière. Cela les conduira à modifier leurs publicités pour les mettre plus en cohérence avec nos objectifs de santé publique.

Afin de renforcer encore l'impact nutritionnel de ces messages sanitaires, Xavier BERTRAND

- a décidé de faire un premier bilan de l'application de cette mesure au bout de 6 mois et de modifier régulièrement les collections de messages afin de maintenir leur efficacité pédagogique.
- rappelle que ces messages sanitaires sont systématiquement repris et détaillés dans toutes les plaquettes d'éducation nutritionnelle de l'INPES et les campagnes nationales nutritionnelles dans les grands médias que l'INPES lance chaque année pour le compte du ministère de la santé. Avec le deuxième Programme national nutrition santé, les moyens financiers de l'INPES pour l'éducation nutritionnelle ont été accrus et portés à 10M€ dès 2007, lui permettant notamment de conduire une grande campagne médiatique chaque année ;

Des pré-test ont été réalisés par l'INPES sur ces messages. Entre 90 et 98% des sondés approuvent les messages sanitaires et les jugent clairs, faciles à comprendre et faciles à retenir.

CONTACT PRESSE : 01 40 56 40 14 - cab-sante-presse@sante.gouv.fr

www.sante.gouv.fr